

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 1 du 23 janvier 2001 - 2 pages - Numéro ordre postal : 3

Piétin-verse et climatologie

Comme le montre le tableau ci-contre (moyennes de 21 postes de la région), le mois de décembre a été marqué, comme les deux précédents, par des températures supérieures à la normale (presque 3° de plus), et une pluviométrie toujours excédentaire. La douceur et l'humidité de ces 3 mois sont bien entendues propices à des contaminations de piétin-verse.

	Octobre	Novembre	Decembre	Janvier
Température normale	**11,8°**	**7°**	**4,1**	**3°**
2000/01	12°	8,4°	7,3°	?
1994/95	11,7°	11,2°	6,7°	5,1°
Pluviométrie normale	**56 mm**	**54 mm**	**61 mm**	**62 mm**
2000/01	127 mm	107 mm	113 mm	?
1994/95	47 mm	53 mm	56 mm	123 mm

Si l'on compare, la climatologie de cet automne avec celle de la campagne 94/95, marquée par de fortes attaques de piétin verse, on constate :

- qu'en 94/95, la pluviométrie d'octobre à décembre était proche des normales, alors que cette fois, elle a été deux fois plus élevée,
- les températures moyennes d'octobre et de décembre sont voisines dans les deux cas, par contre novembre 94 était plus chaud que novembre 2000 (qui est néanmoins supérieur à la normale).

Les valeurs de janvier 2001 devraient être de l'ordre des normales (voire supérieures pour les températures).

Dans ce contexte, on peut prévoir deux conséquences pour cette campagne :

- un risque piétin verse à priori assez élevé,
- mais avec des différences très importantes selon la date de semis.

Ces éléments s'illustrent par notre modèle de prévision, qui traduit le nombre et l'intensité des contaminations sous forme de courbes de risque, qui vont permettre de comparer ce risque lié au climat entre années.

Comme le montre le graphique ci-dessous (risque moyen sur 8 postes météo), le risque à l'heure actuelle s'annonce :

- très élevé pour des semis de début octobre (>94/95),

- élevé pour des semis du 25 octobre (= 94/95),

- faible pour des semis après le 30 novembre.

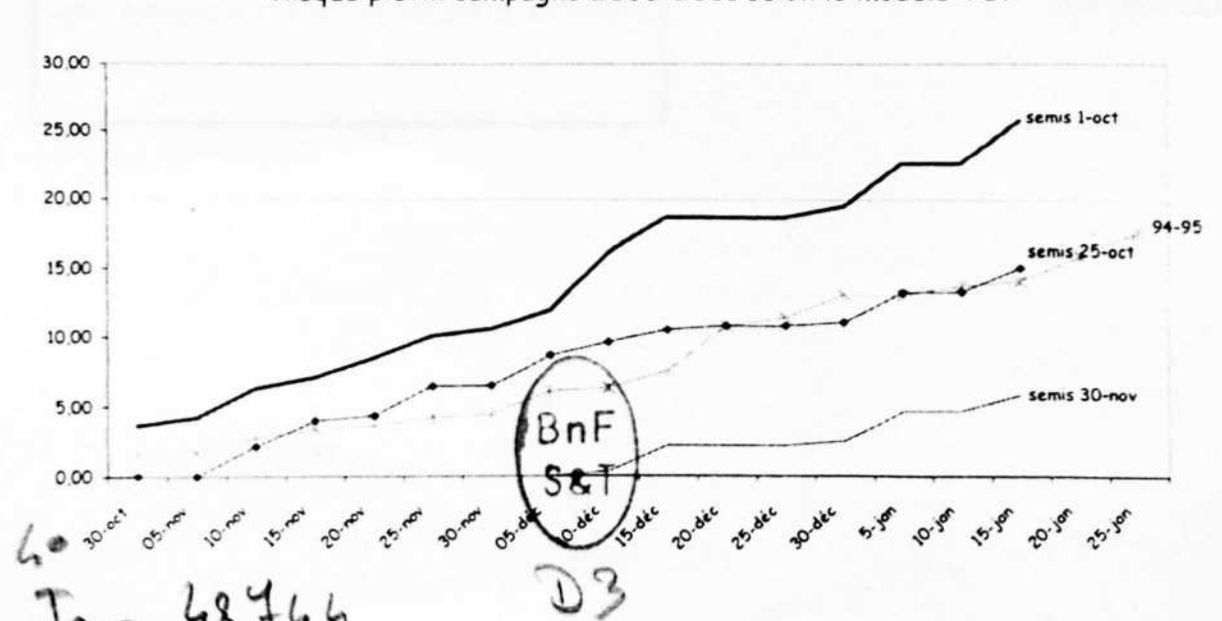
A suivre.

Le Service de la Protection des Végétaux vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2001.

Blé
Premier point piétin.

Maïs
Restrictions atrazine.

Risque piétin campagne 2000-2001 selon le modèle *TOP*



Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du seminaire
94516 RUNGIS cedex
Tel 01-41-73-48-00
Fax 01-41-73-48-48

Imprime a la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gerant : J. BOULUD

Publication periodique
CPPAP n 0904 B 00536
ISSN n 0767-5542

Tarif Courrier 360 F
Fax 435 F



Maïs

Désherbage

Un arrêté préfectoral du 26/12/2000 interdit l'usage agricole de l'atrazine dans 89 communes de Seine et Marne (voir liste), compte tenu que la teneur en atrazine de l'eau destinée à la consommation humaine dépasse le seuil de 0,4 microgrammes par litre pendant plus de 30 jours.
Deux rappels :
- la norme européenne est de 0,1 microgrammes / litre, quelque soit la matière active,
- les usages non agricoles de l'atrazine sont déjà interdits sur l'ensemble du territoire depuis 1997.

Nous vous ferons part prochainement de résultats d'essais désherbage sans atrazine.

AMILIS
ANDREZEL
ARGENTIERES
AUBEPIERRE-OZOUER LE REPOS
AUGERS EN BRIE
AULNOY
AVON
BANNOST VILLEGAGNON
BEAUTHEIL
BEAUVOIR
BETON BAZOCHES
BOIS LE ROI
BOMBON
BRIE COMTE ROBERT
LA CELLE SUR MORIN
CERNEUX
CESSOY EN MONTOIS
CHAMPDEUIL
CHAMPEAUX
LA CHAPELLE IGER
LA CHAPELLE RABLAIS
LE CHATELET EN BRIE
CHAUMES EN BRIE
CHENOISE
CLOS FONTAINE
COULOMBS EN VALOIS
COURPALAY
COURTOMER
CRISENOY
LA CROIX EN BRIE
CROUY SUR OURCQ
CUCHARMOY
DARVAULT
DHUISY
DOUE
LES ECRENNES
EVRY-GREGY SUR YERRES
FAREMOUTIERS
FERICY
FONTAINEBLEAU
FONTAINS
FONTENAILLES
FOUJOU
GASTINS
GERMIGNY SOUS COULOMBS
GIREMOUTIERS
GUIGNES
GRANDPUITS-BAILLY CARROIS
HAUTEFEUILLE
HERICY
JOUY LE CHATEL
JUTIGNY
LESCHEROLLES
LIMOGES FOURCHES
LISSY
LIZINES
LONGUEVILLE
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
MEIGNEUX
MORMANT
MORTERY
MOUROUX
NANGIS
NONVILLE
POMMEUSE
QUIERS
ROUILLY
ROZAY EN BRIE
RUBELLES
SAMOIS SUR SEINE
SAMOREAU
SANCY LES PROVINS
SAVINS
SEINE PORT
SOGNOLLES EN MONTOIS
SOIGNOLLES EN BRIE
SOLERS
SAINT DENIS LES REBAIS
SAINT GERMAIN SOUS DOUE
SAINT LOUP DE NAUD
SAINT MERY
SAINT OUEN EN BRIE
VERNEUIL L ETANG
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
VIMPELLES
VOULX
VULAINES LES PROVINS
VULAINES SUR SEINE
YEBLES

Féverole

Produits autorisés

Complément à la liste des produits autorisés sur cette culture parue dans la fiche de décembre 2000 :
au niveau des traitements de semences, 2 spécialités peuvent être utilisées, le QUINOLATE PRO (300 g/q) et le QUINOLATE PRO FL (0,25 l/q), qui bénéficient d'usage traitements généraux - fusarium. Malheureusement, les disponibilités en produits sont faibles.

REABONNEMENT

Pour éviter toute interruption dans les envois, renvoyez rapidement votre réabonnement individuel ou par l'intermédiaire de groupes, si cela n'a pas été fait.